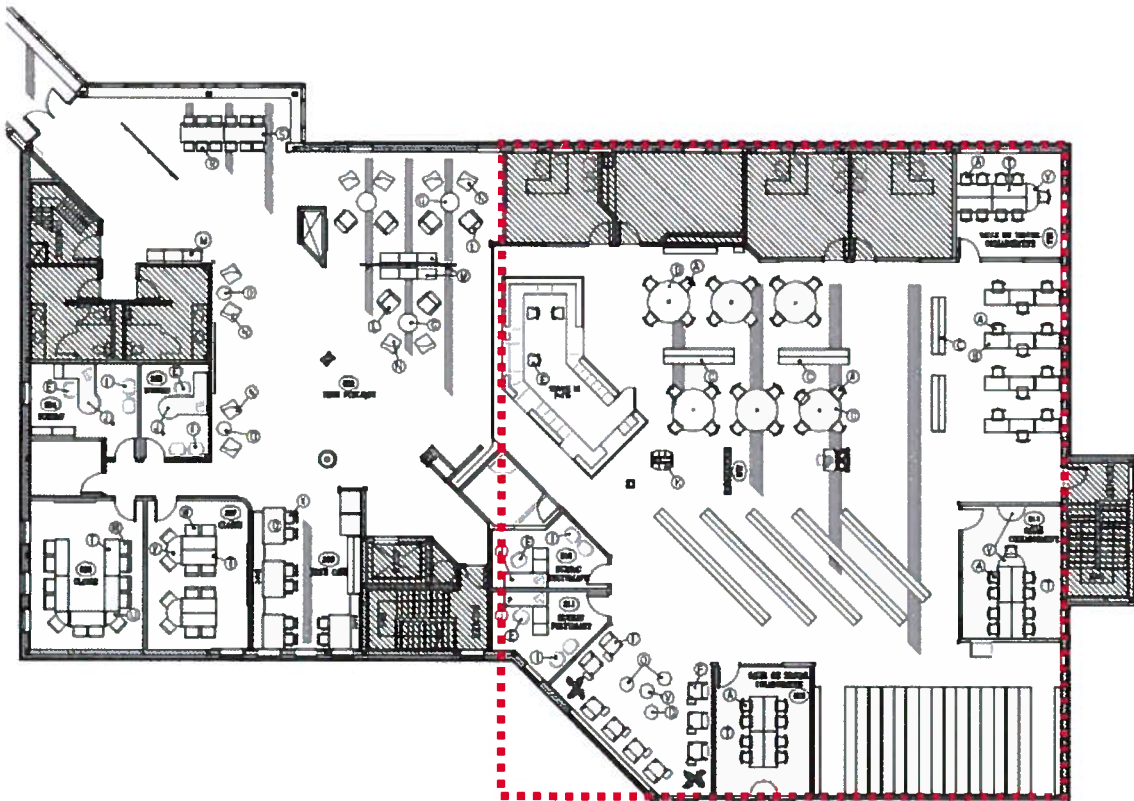


CARREFOUR DE L'APPRENTISSAGE Politique régissant le service de bibliothèque	Numéro <u>2</u>
Préparé par <i>Stéphanie P. Gauthier</i>	Date <u>7/12/11</u>
Approuvé par <i>Mathieu Chénouard</i>	Révision _____

« CIRCULATION DES DOCUMENTS DU SERVICE DE BIBLIOTHÈQUE DANS LES ZONES DU CARREFOUR DE L'APPRENTISSAGE »

Cette politique a pour but d'assurer la gestion de la circulation des documents du service de bibliothèque.

Tous les documents disponibles dans les collections du service de bibliothèque doivent être consultés dans les zones présentées dans cette figure.



Si un usager désire travailler avec des documents faisant partie des collections du service de bibliothèque à l'extérieur de ces zones, il doit faire l'emprunt de la dite documentation.

Les documents peuvent être empruntés en se présentant au comptoir de service du Carrefour de l'apprentissage, service du prêt, en faisant enregistrer ceux-ci à son dossier d'utilisateur.